
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 20 juin 2019
17 h**

**Séance tenue le jeudi 20 juin 2019
Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. George Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Herbert Brownstein, M. Mitch Kujavsky, à titre de représentant de la Ville de Côte-Saint-Luc, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, M. Denis Gignac, à titre de représentant de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Puzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic

ABSENCE :

Mme Émilie Thuillier

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, analyste-rédacteur

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

La présidente d'assemblée souhaite la bienvenue à tous pour cette dernière séance du conseil d'agglomération avant les vacances estivales.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Marc Poulin	M. Valérie Plante	Demande si Mme Plante est en accord avec la proposition de M. Tomlinson quant à son projet de réforme de la politique du stationnement dans les rues d'Outremont, soit de tarifer 100% des espaces de stationnement dans les rues de l'arrondissement / Demande si ce projet n'aurait pas dû faire l'objet d'une consultation publique

M. Bruce Walker	M. Jean-François Parenteau (M. Benoit Dorais)	Sur l'île de Montréal, combien de commerces utilisant encore les fours à bois pour la cuisson des aliments, sont conformes à la réglementation sur les polluants atmosphériques de la CMM / Demande de recevoir par la poste la liste des contrevenants condamnés en 2017 et en 2018 pour avoir enfreint le Règlement sur l'assainissement de l'air et le Règlement sur l'assainissement des eaux usées / Dépôt de documents
M. Charles Mallory	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Demande s'il est possible d'avoir une copie de la carte exhaustive des corridors verts, et un plan de la forêt urbaine, tel que déjà mentionné par M. Luc Ferrandez / Demande si la Ville, ou l'agglomération, a l'intention de consolider les différentes consultations publiques qui existent sur la problématique des articles de plastique à usage unique / Dépôt de documents

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 11. Elle remercie les 3 personnes s'identifiant comme hommes qui se sont déplacés pour poser leurs questions et faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

* Aucune autre personne s'identifiant comme femme ou autre n'a posé de question.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 12.

CG19 0268

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 juin 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0269

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 mai 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 mai 2019 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 juin 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 31 mai 2019.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 mai 2019.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 31 mai 2019.
-

CG19 0270

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal - Exercice 2017

Le porte-parole d'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal - Exercice 2017, et le conseil en prend acte.

04.04 1193430001

CG19 0271

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics sur les enjeux et défis liés à l'arrivée des véhicules automatisés à Montréal

Le porte parole d'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics sur les enjeux et défis liés à l'arrivée des véhicules automatisés à Montréal, et le conseil en prend acte.

04.05 1193430002

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG19 0272

Dépôt du rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Révision de la méthode de répartition des fonds de l'Entente entre la Ville de Montréal et ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Entente Ville-MTESS) 2018-2023 »

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Révision de la méthode de répartition des fonds de l'Entente entre la Ville de Montréal et ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Entente Ville-MTESS) 2018-2023 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

06.01

CG19 0273

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Perspectives budgétaires 2020 - Rapport et recommandations »

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Perspectives budgétaires 2020 - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.02

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG19 0274

Dépôt du rapport annuel 2018 de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport annuel 2018 de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.01

CG19 0275

Dépôt du rapport sur la cartographie intitulé « Rapport - cartes de la Communauté métropolitaine de Montréal - Cartes du Centre de sécurité civile »

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport sur la cartographie intitulé « Rapport - cartes de la Communauté métropolitaine de Montréal - Cartes du Centre de sécurité civile », et le conseil en prend acte.

07.02

CG19 0276

Dépôt du bilan annuel 2018 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

Le porte-parole d'assemblée dépose le bilan annuel 2018 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), et le conseil en prend acte.

07.03 1198247002

CG19 0277

Dépôt du bilan annuel 2018 du Réseau de suivi du milieu aquatique

Le porte-parole d'assemblée dépose le bilan annuel 2018 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA), et le conseil en prend acte.

07.04 1194060001

CG19 0278

Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants 2018 - Résultats financiers pour l'exercice terminé au 31 décembre 2018

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport de la mairesse sur les faits saillants 2018 - Résultats financiers pour l'exercice terminé au 31 décembre 2018, et le conseil en prend acte.

07.05

Le porte-parole d'assemblée dépose la résolution 19 0621 de la ville de Dollard-des-Ormeaux désignant le conseiller Herbert Brownstein à titre de représentant de cette ville au conseil d'agglomération pour la période du 1^{er} juin 2019 au 30 novembre 2019.

07.06

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0279

Accorder un contrat à Coforce inc. pour l'entretien ménager et la conciergerie à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, pour une période de trois ans - Dépense de totale de 945 186,02 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17562 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2019 par sa résolution CE19 0844;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Coforce inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, le contrat pour l'entretien ménager et la conciergerie à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 864 192 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17562 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 80 994,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'ajuster la base budgétaire de la Direction de l'épuration des eaux usées pour l'année 2020 et les années suivantes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1193438006

CG19 0280

Ratifier la décision de prolonger de deux semaines les contrats octroyés à l'entreprise Société en commandite Strongco pour la location de 47 niveleuses (CG17 0358, CA14 25 0335, CA14 240314, CA14 090131, CA14 22 0183, CA14 14 0157 et CA14 170146) - Autoriser une dépense supplémentaire de 174 440,67 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2019 par sa résolution CE19 0845 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de ratifier la décision de prolonger de deux semaines les contrats accordés à Société en commandite Strongco, pour la location de 47 niveleuses (CG17 0358, CA14 25 0335, CA14 240314, CA14 090131, CA14 22 0183, CA14 14 0157 et CA14 170146)

- 2- d'autoriser à cette fin une dépense supplémentaire au montant de 174 440,67 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1194922009

CG19 0281

Exercer l'option de prolongation du contrat octroyé à Groupe de sécurité Garda SENC pour une durée de 12 mois, soit pour la période du 7 octobre 2019 au 6 octobre 2020, pour les services de gardiennage au chef-lieu de la cour municipale, à son comptoir de service et à ses quatre points de service, ainsi qu'une partie des activités de gardiennage de deux usines de production de l'eau potable, soit Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs. Dépense totale de 2 376 715,28 \$, taxes incluses (CG17 0359)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0877;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, soit pour la période du 7 octobre 2019 au 6 octobre 2020, et autoriser une dépense additionnelle de 2 376 715,28 \$, taxes incluses, pour les services de gardiennage au chef-lieu de la Cour municipale, à son comptoir de service et à ses quatre points de service, ainsi qu'une partie des activités de gardiennage de deux usines de production de l'eau potable, soit Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, le tout dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda S.E.N.C. (CG17 0359) ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1198321001

CG19 0282

Autoriser une dépense de 391 168,67 \$, taxes incluses, en faveur de la Ville de Laval, dans le cadre du projet de réparation des passerelles piétonnières et cyclables contiguës aux ponts ferroviaires du CP situées au-dessus de la rivière des Prairies, entre l'Île Jésus (Laval), l'Île Perry et l'Île de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2019 par sa résolution CE19 0846 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 391 168,67 \$, taxes incluses, en faveur de la Ville de Laval, dans le cadre du projet de réparation des passerelles piétonnières et cyclables contiguës aux ponts ferroviaires du CP situés au-dessus de la rivière des Prairies, entre l'Île Jésus (Laval), l'Île Perry et l'Île de Montréal dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1187000007

CG19 0283

Accorder un contrat à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour le déplacement d'une ligne d'alimentation électrique 12 kV à la station de pompage McTavish - Dépense totale de 261 849,12 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2019 par sa résolution CE19 0849 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour le déplacement d'une ligne d'alimentation électrique 12 kV à la station de pompage McTavish, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 201 422,40 \$, taxes incluses ;
- 2- d'autoriser une dépense de 30 213,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'autoriser une dépense de 30 213,36 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.05 1198148002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0284

Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour le remplacement de la vanne d'altitude, du bâtiment existant et autres travaux au réservoir Duke of Kent - Dépense totale de 1 337 172,13 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10292 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2019 par sa résolution CE19 0848 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 337 172,13 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour le remplacement de la vanne d'altitude, le remplacement du bâtiment existant et d'autres travaux, au réservoir Duke of Kent ;
- 2- d'accorder à Nordmec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 114 310,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10292;
- 3- d'autoriser une dépense de 111 431,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'autoriser une dépense de 111 431,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1196341001

CG19 0285

Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation pour l'aménagement d'une piste cyclable, dans le boulevard Cavendish, du boulevard Dr. Frederik-Philips au boulevard Thimens - Dépense totale de 2 254 621,06 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 203001 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0882 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 035 358,79 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Cavendish, du boulevard Dr. Frederik-Philips au boulevard Thimens comprenant tous les frais incidents ;
- 2- d'accorder à Environnement routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 791 358,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 203001.
- 3- d'autoriser une dépense de 219 262,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1197231045

CG19 0286

Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. pour la réhabilitation d'une conduite d'aqueduc de 300 mm sous la 54^e Avenue, entre la rue Sherbrooke et le côté nord de l'autoroute 20, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 601 196,20 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10320 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0887 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 601 196,20 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la réhabilitation d'une conduite d'aqueduc de 300 mm sous la 54^e avenue entre la rue Sherbrooke et le côté nord de l'autoroute 20 dans l'arrondissement de Lachine ;
- 2- d'accorder à Aquaréhab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 488 777,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10320 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 73 316,61 \$, taxes incluses à titre de budget de contingences ;
- 4- d'autoriser une dépense de 39 102,19 \$, taxes incluses à titre de budget d'incidences ;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.08 1197909002

CG19 0287

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc de 600 mm et de 200 mm sous la rue De Montmorency, entre la rue Grand Trunk et le canal de Lachine - Dépense totale de 3 408 083,66 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10319 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0888 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 3 408 083,66 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc de 600 mm et de 200 mm sous la rue De Montmorency entre la rue Grand Trunk et le canal de Lachine ;
- 2- d'accorder à Sanexen Service Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 888 206,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10319 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 288 820,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'autoriser une dépense de 231 056,52 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.09 1197909001

CG19 0288

Accorder un contrat à Procova inc. pour des travaux de mise aux normes de la ventilation du garage et divers travaux de réaménagement à la caserne de pompiers 30 (# 0077) et pour l'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation au 200, rue de Bellechasse (# 0025), situées respectivement au 5, avenue Laurier Ouest, dans l'arrondissement du Plateau - Mont-Royal et au 200, rue de Bellechasse dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie - Dépense totale de 2 219 095,68 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5979 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0895 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 958 332,38 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes de la ventilation du garage et divers travaux de réaménagement à la caserne de pompiers 30 et pour l'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation au 200, rue de Bellechasse, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 738 422 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5979 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 260 763,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1195350001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0289

Résilier le contrat octroyé à Groupe Geysler inc. (CG17 0092) pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à la suite de l'appel d'offres public 5862

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0901 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de résilier le contrat d'exécution de travaux accordé à Groupe Geysler inc. pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à la suite de l'appel d'offres public 5862 ;
- 2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés après avoir réglé avec l'entrepreneur les frais relatifs à la résiliation du contrat.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1197217001

CG19 0290

Accorder un contrat à Procova inc. pour des travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne de pompiers 31 (0293) située au 7041, rue St-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 899 516,93 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM - 15468 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0897 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 672 211,35 \$, taxes incluses, pour des travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne 31, située au 7041, rue St-Dominique, dans l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 515 370,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM – 15468;
- 3- d'autoriser une dépense de 227 305,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1195350002

CG19 0291

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour la mise à niveau des chambres de compteur d'eau à la station d'épuration des eaux usées Jean-R Marcotte - Dépense totale de 334 134,02 \$, taxes, contingences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public DP19033-177924-C (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0890 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Entreprises Cogenex inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la mise à niveau des chambres de compteurs d'eau à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 247 506,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP19033-177924-C ;
- 2- d'autoriser une dépense de 49 501,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et une dépense de 37 126 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantités ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1193438009

CG19 0292

Conclure une entente-cadre avec Genipro (STNH) inc., pour une période de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (SIM, lot 2) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 945 869,84 \$, taxes, contingences et services additionnels inclus - Appel d'offres public 19-17579 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0905 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, par laquelle la firme Genipro (STNH) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de contrôleurs de chantier pour le suivi de divers projets dans la Division des projets de sécurité publique de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 822 495,51 \$, taxes et services additionnels inclus, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17579 (lot 2 – Bâtiments du SIM) ;

- 2- d'autoriser une dépense de 123 374,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1198304006

CG19 0293

Conclure deux entente-cadres avec CIMA+ s.e.n.c, pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique et d'Espace pour la vie (lots 1 & 3) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 2 202 628,66 \$, taxes, contingences et services additionnels inclus - Appel d'offres public 19-17579 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0907 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, par laquelle la firme CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de contrôleurs de chantier pour le suivi de divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (SPVM et EPLV) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 1 551 667,94 \$, taxes et services additionnels inclus, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17579 (lot 1 – Bâtiments du Service de police de Montréal)
- 2- d'autoriser une dépense de 232 750,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1198304007

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0294

Approuver une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Cité de Dorval concernant des travaux de réfection de pavage autour de la caserne de pompiers 63 (# 3015) située au 530, boulevard Bouchard, dans la Cité de Dorval

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0911 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Cité de Dorval pour la réalisation, par la Cité de Dorval, des travaux de réfection de pavage autour de la caserne 63 (# 3015), située au 530, boulevard Bouchard, en la Cité de Dorval, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1195350003

CG19 0295

Approuver le renouvellement de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC), organisme sans but lucratif (CG12 0476), pour une durée de trois ans, pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et lignes directrices dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 \$ (non taxable) par année, soit un total de 240 000 \$ pour la durée de l'entente.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0908 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et l'Association des transports du Canada (ATC), organisme sans but lucratif, visant le renouvellement de l'entente-cadre intervenue avec cet organisme (CG12 0476) pour une durée de trois ans, pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et lignes directrices dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 \$, non taxable, par année, soit un total de 240 000 \$ pour la durée du renouvellement de l'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1181637003

CG19 0296

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'OBNL Hapopex, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 3 790 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 353,3 mètres carrés, situé à l'intersection nord-est des rues Cartier et Villeray dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la somme de 55 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0913 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Les habitations populaires de Parc-Extension (Hapopex), aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 3 790 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 353,3 mètres carrés, dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la somme de 55 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte ;
- 2- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que Hapopex démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet ;

- 3- d'approuver une révision à la baisse de la valeur aux livres de l'immeuble ci-dessus désigné, à un montant de 55 000 \$, conformément à la « Politique de cession des terrains pour la réalisation de logements sociaux et communautaires » (CE02 0095) ;
- 4- d'imputer ce revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1198290001

CG19 0297

Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen, aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, d'un immeuble avec bâtiment dessus érigé, d'une superficie de 1169,3 mètres carrés, situé au 6540, rue Hutchison, dans l'arrondissement d'Outremont, connu et désigné comme étant le lot 1 350 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0914 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, à des fins de logements sociaux et communautaires, du terrain avec bâtiment dessus érigé sis au 6540, rue Hutchison, dans l'arrondissement d'Outremont, connu et désigné comme étant le lot 1 350 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin ;
- 3- d'autoriser une dépense de 6 210 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition ;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1198190006

CG19 0298

Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville loue de 888 de Maisonneuve Fiducie Commerciale, pour une période additionnelle de 7 ans, à compter du 1^{er} février 2020, un local situé au rez-de-chaussée du 888, boulevard de Maisonneuve Est, d'une superficie de 12 684 pieds carrés, pour les besoins de l'Unité Métro du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 3 054 499,20 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0915 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 888 de Maisonneuve Fiducie Commerciale, pour une période additionnelle de 7 ans débutant le 1^{er} février 2020, un local d'une superficie d'environ 12 684 pieds carrés situé au rez-de-chaussée du 888, boulevard de Maisonneuve Est, pour les besoins de l'Unité Métro du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 3 054 499,20 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention de modification de bail ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1194069008

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0299

Accorder un soutien financier de 800 000 \$ à Patinage Canada pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique à Montréal en 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration d'agglomération vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du service, à hauteur de 400 000 \$ pour l'exercice 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2019 par sa résolution CE19 0858 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 800 000 \$ à Patinage Canada pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique ISU en 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour l'exercice 2019;
- 4- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, à hauteur de 400 000 \$ pour l'exercice 2020;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1194141003

CG19 0300

Accorder un soutien financier de 400 000 \$ à Alliance des manufacturiers et exportateurs du Canada pour la réalisation, en 2019, 2020 et 2021 du Parcours Innovation PME Montréal : volet international / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2019 par sa résolution CE19 0830 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 400 000 \$ à l'Alliance des manufacturiers et exportateurs du Canada pour la réalisation, en 2019, 2020 et 2021, du Parcours Innovation PME Montréal volet international ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1190881001

CG19 0301

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 1 070 135 \$ à cinq (5) organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, à la suite du Dépôt de projets 2019, Accélérer les talents / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0927 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent à cinq organismes, représentant une somme maximale totale de 1 070 135 \$, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, à la suite de l'appel de projets « Accélérer les talents » ;

ORGANISME	TOTAL PAR ORGANISME
Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec BCTQ	153 050 \$
Université Concordia - Centre d'innovation District 3	250 000 \$
Université Concordia - Centre de la formation continue	244 100 \$
École de créativité La Factory	250 000 \$
Cégep du Vieux-Montréal	172 985 \$

- 2- d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;

- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1193911003

CG19 0302

Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc. pour la construction d'un massif de conduits électriques au bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte - Dépense totale de 551 012,23 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP19007-145482-C (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0891 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Environnement routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction d'un massif de conduits électriques au bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 479 141,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19007-145482-C ;
- 2- d'autoriser une dépense de 71 871,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1193438007

CG19 0303

Approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de Cominar 1 LP, pour un terme additionnel de 5 ans et 16 jours, soit du 16 mars 2020 au 31 mars 2025, un local situé au 1200, rue Papineau, à Montréal, d'une superficie de 8 546 pieds carrés, utilisé à des fins de poste de quartier 22 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 1 467 445,82 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2019 par sa résolution CE 19 0855 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Cominar 1 LP, pour une période additionnelle de 5 ans et 16 jours, à compter du 16 mars 2020, un local situé au 1200, rue Papineau, à Montréal, d'une superficie de 8 546 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 1 460 547,32 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la troisième convention de prolongation du bail ;
- 2- d'autoriser la dépense de 6 898,50 \$, taxes incluses, à titre de contingences et incidences pour des travaux correctifs additionnels ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1198042004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0304

Conclure avec Informatique ProContact inc. cinq (5) ententes-cadres d'une durée de 3 ans pour la fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunications - Appel d'offres public 18-17411 - (6 soum.) - Dépense totale maximale de 4 591 689,60 \$, taxes incluses (918 337,92 \$, taxes incluses, pour chacun des lots)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0959 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure cinq ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de matériaux et services de câblage en télécommunications ;
- 2- d'accorder à Informatique Pro-Contact inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix de ses soumissions, soit pour la somme maximale de 918 337,92 \$, taxes incluses, pour chacun des lots (1 à 5), conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17411 ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement et/ou au PTI 2019-2022 du Service des Technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1198113001

CG19 0305

Accorder un contrat de gré à gré à Adobe Systems inc., pour la fourniture de licences logiciels incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées pour la période du 3 juin 2019 au 2 juin 2020, pour une somme maximale de 523 136,07 \$, taxes incluses, (fournisseur unique) / Autoriser un virement budgétaire de 321 400,00 \$ en 2019 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 161 000,00 \$ de compétence d'agglomération et un montant de 160 400,00 \$ de compétence locale / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 321 400,00 \$ à compter de 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0964 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Adobe Systems inc., fournisseur unique, pour la période du 3 juin 2019 au 2 juin 2020, pour la fourniture de licences logiciels incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 523 136,07 \$, taxes incluses ;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 321 400 \$ en 2019 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 161 000 \$ de compétence d'agglomération et un montant de 160 400 \$ de compétence locale ;
- 3- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 321 400 \$ à compter de 2020 ;
- 4- d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ladite entente et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville ;

5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'apporter un amendement à l'article 20.27 présentement à l'étude, afin de corriger le dernier paragraphe de la section « aspects financiers » du sommaire décisionnel en y remplaçant le pourcentage « 50,1 % » par « 33,7 % ».

La présidente d'assemblée déclare l'article 20.27, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.27 1198057004

CG19 0306

Conclure avec les firmes Bau-Val inc. (1 008 896,43 \$, taxes incluses) (12 lots, 3 soum.) et Recy-Béton inc. (1 447 772,33 \$, taxes incluses) (7 lots, 3 soum.) des ententes-cadres pour une période de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) options de prolongation d'une durée de douze (12) mois chacune pour la fourniture de services de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, de granulat, de brique et de gravier - Appel d'offres public 19-17571 (3 soum.). Montant total estimé des ententes : 2 456 668,76 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à 10 % de celui octroyé, soit 245 666,88 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0958 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) possibilités de prolongation d'une durée de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de service de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, de granulat, de brique et de gravier ;
- 2- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17571 et aux tableaux de prix reçus ci-joint ;

	Recy-Béton inc.
	Prix (taxes incluses)
Montréal-Nord	511 193,05 \$

- 3- d'autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités au contrat totalisant un montant équivalent de 10 % de celui octroyé, soit 51 119,30 \$;
- 4- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1198229002

CG19 0307

Accorder quatre contrats de services professionnels à G.R.E.B.E. inc. (lots 2 et 6), Groupe Hémisphère inc. (lot 3), et Amphibia-Nature (lot 4), pour la réalisation des audits écologiques du réseau des grands parcs - Dépense totale de 661 697,79 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17536 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0994 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels (Lot 3) à la seule firme soumissionnaire, Groupe Hémisphères inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour les services professionnels requis pour la réalisation du volet Étude d'impact de la fréquentation sur les sentiers, caractérisation de bandes riveraines et caractérisation sommaire de la végétation des audits écologiques du réseau des grands parcs, pour une somme maximale de 184 444,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17536 ;
- 2- d'accorder un contrat de services professionnels (Lot 6) à la seule firme soumissionnaire, G.R.E.B.E. inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour les services professionnels requis pour la réalisation du volet Inventaire de l'avifaune des audits écologiques du réseau des grands parcs, pour une somme maximale de 147 534,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17536 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 18 444,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 3 ;
- 4- d'autoriser une dépense de 14 753,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 6 ;
- 5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1198165001

CG19 0308

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec les firmes suivantes : CIMA + S.E.N.C. ltée (lot 1) au montant de 527 735,25 \$, taxes incluses, pour la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau, et Fujitsu Conseil (Canada) inc. (lot 2) au montant de 1 163 216,45 \$, taxes incluses, pour le développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques - Appel d'offres public 19-17576 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0995 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre par laquelle la seule firme soumissionnaire CIMA + S.E.N.C., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'analyse, le développement, l'intégration et la configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux (lot 1), pour une somme maximale de 527 735,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17576 ;
- 2- conclure une entente-cadre par laquelle Fujitsu Conseil (Canada) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques de la Ville de Montréal (lot 2), pour une somme maximale de 1 163 216,45 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17576 ;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
CIMA + S.E.N.C.	Lot 1	527 735,25 \$
Fujitsu Conseil (Canada) inc.	Lot 2	1 163 216,45 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de la gestion du territoire du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1195006002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0309

Autoriser la cession du contrat accordé à la firme Conseillers en gestion informatique CGI inc. (CG16 0582) à la firme SOGICA inc. pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale / Approuver un projet de cession de contrat à cet effet.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0992 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser la cession à la firme SOGICA inc., du contrat accordé à la firme Conseillers en gestion informatique CGI inc. (CG16 0582) pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale ;
- 2- d'approuver le projet de cession de contrat à intervenir entre les Conseillers en gestion et informatique CGI inc. et Sociga inc. auquel intervient la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1195035002

CG19 0310

Accorder un soutien financier exceptionnel d'un montant de 1 038 019 \$ à l'organisme à but non lucratif Dianova Québec, pour la réalisation du projet de logement social Dianova III

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 1006 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier exceptionnel d'un montant maximum de 1 038 019 \$ à l'organisme Dianova Québec, pour la réalisation du projet Dianova III, situé sur l'avenue Viger Est, entre les rues Saint-Timothée et Saint-André, dans l'arrondissement Ville-Marie ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1198370003

CG19 0311

Approuver la signature d'un addenda à l'entente tripartite entre l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal (CG16 0381) pour la gestion de subventions dans le cadre du Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 de la SHQ.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0997 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la signature de l'addenda proposé à l'entente tripartite entre l'Office municipal d'habitation de Montréal, la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal (CG16 0381), pour la gestion de subventions dans le cadre du Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 de la SHQ.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1190640002

CG19 0312

Approuver le projet de protocole d'entente tripartite entre la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Ministre du Tourisme et la Ville de Montréal, lequel établit les droits et les obligations des parties à l'occasion de l'octroi, par le MAMH à la Ville, d'une aide financière pouvant atteindre 18 000 000 \$, en contrepartie de laquelle la Ville s'assure de la réalisation, par l'entremise de la Société du parc Jean-Drapeau, des travaux de réfection des paddocks du circuit Gilles-Villeneuve prévus à l'Annexe A conformément au protocole / Autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer le protocole d'entente tripartite entre la Ministre des affaires municipales et de l'habitation, la Ministre du tourisme et la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0996 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le protocole d'entente tripartite entre la Ministre des affaires municipales et de l'habitation (MAMH), la Ministre du tourisme et la Ville de Montréal, lequel établit les droits et les obligations des parties à l'occasion de l'octroi, par le MAMH à la Ville, d'une aide financière pouvant atteindre 18 000 000 \$, en contrepartie de laquelle la Ville s'assure de la réalisation, par l'entremise de la Société du parc Jean-Drapeau, des travaux de réfection des paddocks du circuit Gilles-Villeneuve prévus à l'Annexe A conformément au protocole ;

- 2- d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer le protocole d'entente tripartite entre la Ministre des affaires municipales et de l'habitation, la Ministre du tourisme et la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1197862002

CG19 0313

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Dianova Québec, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague situé du côté nord de l'avenue Viger Est, entre les rues Saint-Thimothée et Saint-André, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 1 182 458, 1 182 460, 4 258 046 et 4 258 047 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 26 897,05 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0999 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Dianova Québec, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires sur les lots 1 182 458, 1 182 460, 4 258 047 et 4 258 046 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 546,4 mètres carrés, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 26 897,05 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte ;
- 2- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'organisme démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet ;
- 3- d'approuver une révision à la baisse de la valeur aux livres de l'Immeuble à un montant de 26 897,05 \$, conformément à la « Politique de cession des terrains pour la réalisation de logements sociaux et communautaires » (CE02 0095) ;
- 4- d'imputer ce revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1176037009

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0314

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue William, entre les rues de la Montagne et Dalhousie - Griffintown Lot 6A - Dépense totale de 22 394 673,52 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441610 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0985 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 116 479,12 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures de la rue William, entre la rue de la Montagne et la rue Dalhousie (Griffintown - Lot 6A), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown, et comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'accorder à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 180 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441610 ;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 278 194,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1197231047

CG19 0315

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, avec Service d'équipement G.D. inc. pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques, de systèmes électriques et d'accessoires sur des châssis de camion fournis par la Ville - Appel d'offres public 19-17495 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0966 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques, de systèmes électriques et d'accessoires sur des châssis de camion fournis par la Ville ;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire, Service d'équipement G.D. inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17495 ;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget dédié au remplacement des véhicules du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1194922005

CG19 0316**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies, Saint-Laurent et Saint-Michel, pour une durée de 60 mois, et pour la gestion de l'écocentre LaSalle, pour une durée de 62 mois - Dépense totale de 14 002 543 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17465 (2 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 601 581 \$ en 2020, de 607 110 \$ pour 2021, de 643 442 \$ en 2022, de 643 442 \$ en 2023 et de 681 532 \$ en 2024, pour un ajustement total de 3 177 107 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0967 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'accorder à Pro-Vert Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies, Saint-Laurent et Saint-Michel pour une période de 60 mois, et pour la gestion de l'écocentre LaSalle pour une durée de 62 mois, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées pour les lots 1 à 7, pour une dépense totale de 14 002 543 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17465 ;

Entreprise	#Lot	Écocentres	Coût (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	GRAND TOTAL (taxes et contingences incluses)
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #1	Acadie	1 589 253 \$	47 678 \$	1 636 930 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #2	Côte-des-Neiges	1 616 952 \$	48 509 \$	1 665 461 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #3	LaSalle	2 254 677 \$	67 640 \$	2 322 317 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #4	La Petite-Patrie	2 080 644 \$	62 419 \$	2 143 064 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #5	Rivière-des-Prairies	1 999 331 \$	59 980 \$	2 059 311 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #6	Saint-Laurent	2 048 929 \$	61 468 \$	2 110 397 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #7	Saint-Michel	2 004 916 \$	60 147 \$	2 065 064 \$
Grand total :				407 841 \$	14 002 543 \$

- 3- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 601 581 \$ en 2020, de 607 110 \$ pour 2021, de 643 442 \$ en 2022, de 643 442 \$ en 2023 et de 681 532 \$ en 2024.

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1198326001

CG19 0317**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure 4 ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, plus 2 années d'option, avec Bell Canada et Société TELUS Communications, pour la location de circuits en transmission de données - Bell Canada : 4 067 426,65 \$ (Lot 1), 4 656 299,86 \$ (Lot 2) et 231 237,72 \$ (Lot 3) - TELUS Communications : 518 422,28 \$ (Lot 4) tous, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17359 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0970 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure quatre (4) ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois, pour la location de circuits en transmission de données ;
- 3- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17359 ;

<u>Firme</u>	<u>Description</u>
Bell Canada	Lot 1 : 4 067 426,65 \$
Bell Canada	Lot 2 : 4 656 299,86 \$
Bell Canada	Lot 3 : 231 237,72 \$
TELUS Communications Inc.	Lot 4 : 518 422,28 \$

- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'apporter un amendement à l'article 20.39 présentement à l'étude, afin de corriger le point 3 de la recommandation du sommaire décisionnel en y retirant la phrase suivante : « Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. »

La présidente d'assemblée déclare l'article 20.39, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.39 1195243001

CG19 0318

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Teltech Signalisation inc., pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière, pour une somme maximale de 3 295 317,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17632 (2 soum.) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités au contrat totalisant une somme équivalente à 15 % de celle accordée, soit 494 297,62 \$, taxes incluses, pour un total de 3 789 615,09 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0971 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture, sur demande, de services d'interventions diverses en signalisation routière ;
- 3- d'accorder à Teltech Signalisation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 295 317,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17632 ;

- 4- d'autoriser une dépense de 494 297,62 \$, taxes incluses, à titre de budget des variations de quantités ;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1195331003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0319

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de réfection des infrastructures dans la rue William, entre les rues Canning et Guy et dans la rue Canning, entre les rues Notre-Dame et William - Griffintown Lot 5A - Dépense totale de 13 794 002,89 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 423910 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0984 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 12 149 238,44 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures de la rue William, entre les rues Canning et Guy, et de la rue Canning, entre les rues Notre-Dame et William (Griffintown - Lot 5A), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'accorder à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 908 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 423910 ;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 644 764,45 \$ taxes incluses à titre de budget de contingences ;
- 5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1197231044

CG19 0320**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm dans l'avenue Greene, entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Saint-Ambroise, et la construction d'une conduite d'eau de 400 mm dans la rue Saint-Ambroise, entre l'avenue Greene et la rue Rose-de-Lima - Dépense totale de 3 087 791,17 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10300 - (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0986 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Sanexen Services Environnementaux inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm dans l'avenue Greene, entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Saint-Ambroise, et la construction d'une conduite d'eau de 400 mm dans la rue Saint-Ambroise, entre l'avenue Greene et la rue Rose-de-Lima, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 581 849,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10300 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 258 184,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'autoriser une dépense de 247 756,27 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.42 1197908001

CG19 0321**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands projets inc. pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie et modifications au réseau de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal (CSEM) dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, entre les rues Viau et Du Quesne, dans l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 28 987 242,26 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10287 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0988 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie et de modifications au réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, entre les rues Viau et Du Quesne dans l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 23 494 494 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10287 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 524 174,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 968 574,16 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.43 1196274001

CG19 0322

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Grand Trunk - Dépense totale de 5 235 833,81 \$, taxes, variations de quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public CP19001-176962-C (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0990 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réhabilitation du collecteur Grand Trunk, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 196 528,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP19001-176962-C ;
- 3- d'autoriser une dépense de 629 479,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'autoriser une dépense de 209 826,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités ;
- 5- d'autoriser une dépense de 200 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1193438008

CG19 0323

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Levio Conseils inc. pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 426 820 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17452 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0993 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) ;

- 3- d'accorder à Levio Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections préétablis, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 5 426 820 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17452 ;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1197655004

CG19 0324

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 301 133,20 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0991 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 640 906,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15429 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 660 226,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1197737003

CG19 0325

Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées / Approuver un scénario permettant de ne pas réduire les budgets actuels des arrondissements et des villes liées pour les années 2020, 2021 et 2022 / Approuver l'application d'un seuil minimal de 15 000 \$ pour octroyer des fonds aux arrondissements et aux villes liées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 1023 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;

- 2- d'approuver un scénario permettant de ne pas réduire les budgets actuels des arrondissements et des villes liées pour les années 2020, 2021 et 2022 ;
- 3- d'approuver l'application d'un seuil minimal de 15 000 \$ pour octroyer des fonds aux arrondissements et aux villes liées.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1198377001

CG19 0326

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1190025002

CG19 0327

Avis de motion et dépôt - Règlement du conseil d'agglomération déterminant les modalités de publication des avis publics

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1192618005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 et 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0328

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 122 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 122 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 par sa résolution CG19 0256;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 122 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 par sa résolution CG19 0256;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0674 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 122 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1198244003

Règlement RCG 19-018

CG19 0329

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 39 800 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 39 800 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 par sa résolution CG19 0257 ;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 39 800 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 par sa résolution CG19 0257 ;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0743 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 39 800 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1198244001

Règlement RCG 19-019

CG19 0330

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (12-003) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 par sa résolution CG19 0258 ;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (12-003) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 par sa résolution CG19 0258 ;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance ;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel ;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0741 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (12-003) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1198225001

Règlement RCG 12-003-2

CG19 0331

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 \$ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et la Ville de Montréal-Est

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 \$ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et la Ville de Montréal-Est à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 par sa résolution CG19 0259 ;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 \$ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et la Ville de Montréal-Est » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 par sa résolution CG19 0259 ;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance ;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel ;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019 par sa résolution CE19 0747 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 \$ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement Anjou et la Ville de Montréal-Est », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1193438002

Règlement RCG 19-020

CG19 0332

Adoption - Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 par sa résolution CG19 0260 ;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 par sa résolution CG19 0260 ;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0814 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1190607001

Règlement RCG 19-021

CG19 0333**Adoption - Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé sur le lot 2 162 004 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé sur le lot 2 162 004 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 par sa résolution CG19 0261 ;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé sur le lot 2 162 004 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 par sa résolution CG19 0261 ;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0816 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé sur le lot 2 162 004 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1196255005

*Règlement RCG 19-022***CG19 0334****Approuver le Règlement R-162-1 modifiant le Règlement R-162 de la Société de Transport de Montréal autorisant un emprunt de 54 522 892 \$ pour financer le projet « Agrandissement du centre d'attachement Viau » pour un terme de vingt (20) ans afin de modifier l'envergure du projet et d'augmenter le montant total de l'emprunt à 67 223 150 \$ et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0944 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le Règlement R-162-1 modifiant le Règlement R-162 autorisant un emprunt de 54 522 892 \$ pour financer le projet « Agrandissement du centre d'attachement Viau » pour un terme de vingt (20) ans afin de modifier l'envergure du projet et d'augmenter le montant total de l'emprunt à 67 223 150 \$, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01)* ;
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.01 1196213007

La mairesse de Montréal, madame Valérie Plante, remercie les membres du conseil pour leur travail et implication, et souhaite à tous une très bonne saison estivale.

À 17 h 26, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
Présidente d'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie PLANTE
Mairesse